

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 21 janvier 2026 à 19 h 30

Étaient présents : Mmes POINOT-RIVIERE Annie, DUPEU Brigitte, M. DUCORROY Joël, Mmes PENOT, Delphine, ROUAULT Murielle, M. PROUST Olivier, Mmes DUBOIS Christine, VILLOING-THIERRY Joëlle, M. RIFFAUD Denis ;

Étaient excusées : Mme Véronique NAUD qui a donné pouvoir à Mme Murielle ROUAULT, Mme Céline TESSIER ;

Étaient absent : Mme Séverine COSSET, Monsieur Thierry GAUTIER ;

Secrétaire de séance : Mme Brigitte DUPEU ;

Ordre du Jour

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026.
2. Budget principal, budget annexe lotissement, budget annexe géothermie : vote des budgets primitifs 2026 avec reprise anticipée des résultats.
3. Appel à manifestation d'intérêts concurrents en vue de l'occupation du domaine privé communal, pour l'installation d'ombrières photovoltaïques : désignation du lauréat.
4. Questions diverses, informations, dont :
 - Organisation de la tenue du bureau de vote des 15 et 22 mars 2026

Le public s'installe. Mme le Maire rappelle les règles de tenue de séance dont notamment le respect de l'absence de participation du public à la séance.

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026

Mme le Maire fait lecture du procès-verbal, tardivement envoyé aux conseillers. Elle rappelle que ce retard est dû à l'absence de l'adjoint administratif, la secrétaire générale de mairie s'occupant de toutes les tâches liées aux deux postes. Elle est ponctuellement aidée le jeudi après-midi, ainsi que par la personne en charge du remplacement à la poste le matin. Sans remarque, le procès-verbal est adopté avec 9 voix pour et une abstention.

2. Budget principal, budget annexe lotissement, budget annexe géothermie : vote des budgets primitifs 2026 avec reprise anticipée des résultats.

Mme le Maire précise que les budgets sont votés avant le compte administratif et le compte de gestion car le Service de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély (SGC) n'a pas encore validé les comptes de gestion. Les résultats des exercices comptables 2025 sont quasiment certains, il ne manque que l'aval du SGC. Mme le Maire propose de voter les budgets avec une reprise anticipée des résultats.

M. RIFFAUD interpelle Mme le Maire, lui demandant ce qu'elle a à cacher sur les comptes car on ne vote pas les budgets sans la clôture des comptes. Elle répond que le vote des budgets avec la reprise anticipée des résultats est fait en prévision des élections municipales, afin que les budgets soient prêts, pour que la future équipe puisse agir sans blocage. Elle donne ensuite l'exemple de la communauté de communes qui ne vote jamais ses budgets après l'arrêt des comptes précédents. M. RIFFAUD intervient plusieurs fois sur cette question tout au long de la présentation du budget : le libellé du point n'est pas bon, comment peut-on voter avec reprise anticipée si les comptes n'ont pas été arrêtés ? Mme le Maire redonne la définition de la modalité de vote en anticipé et laisse la secrétaire générale reprendre l'explication de la reprise des résultats. Les résultats ne sont pas déterminés par le SGC mais obtenus par l'exécution des comptes, de l'antécédent reporté, des restes à réaliser et de l'article 1068. Ces montants sont calculés tous les ans par la commune et non le SGC.

Présentation et vote des subventions versées aux associations. Mme le Maire prend la parole pour la subvention versée pour le voyage scolaire des 52 enfants de la commune fréquentant l'école. Les 3 autres communes du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) ont donné l'équivalent de 60 € par enfants. Madame le Maire propose d'augmenter la subvention inscrite dans les documents préparatoires du conseil. Les élus se prononcent pour un montant entre 50 et 60 € par enfant. Plusieurs remarques sont portées autour du montant, la subvention est votée à 3000 € avec 7 voix pour et 1 contre, 2 abstentions. M. DUCORROY, en charge du dossier, présente les subventions aux associations. Il précise qu'elles sont versées à des associations bernaysiennes dont l'action est liée à la vie des bernaysiens. L'année dernière, la commune a dépensé 2650 € pour les subventions, cette année, sauf la subvention attribuée à l'école, les montants restent stables. M. RIFFAUD intervient et demande qui sont les joueurs de l'équipe de football, si l'équipe n'est pas fictive. La commune a déjà payé 10 000 € pour le terrain, pourquoi aussi payer les maillots. Mme le Maire rappelle que le terrain est communal et que

son entretien n'est pas une subvention pour l'équipe. M. RIFFAUD répond qu'il ne faut pas mettre tout sur le terrain de football. Mme le Maire remarque qu'ils ne demandent rien pour l'inscription à la fédération (plus de 1000 €) et que le FC BSM a prévu de faire un loto pour trouver des fonds. L'équipe ne demande pas un montant précis mais une aide pour l'achat des maillots. Après débats et délibérations, les subventions aux associations sont adoptées hormis pour l'association « culture et spirit » avec 8 voix pour et 2 abstentions.

Mme le Maire expose aux conseillers que le budget annexe SPIC, qui permet de gérer la géothermie du lotissement communal n'est pas encore financièrement autonome car toutes les constructions ne sont pas encore réalisées. Le budget communal doit encore compenser le démarrage de la boucle tempérée. Une subvention de 4700 € est nécessaire. La subvention est adoptée à l'unanimité des présents.

Liste des subventions votées en € :

SPIC GEOTHERMIE	4 700,00
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE	3 000,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU CANTON DE LOULAY	300,00
ASSOCIATION DEP DES SECRETAIRES DE MAIRIE 17	50,00
ASSOCIATION ENTRAIDE SOLIDARITE CANTON DE LOULAY	250,00
CERCLE DE L ESPERANCE DE BREUILLES	350,00
CLUB 3EME AGE BERNAY ST MARTIN	300,00
CLUB NAUTIQUE DU CANTON DE LOULAY	100,00
FC BERNAY-SAINT-MARTIN	450,00
FOYER SOCIO-ÉDUCATIF COLLEGE DE LA TREZENCE LOULAY	200,00
LES GENS D'ICI	350,00
LES RESTAURANTS DU COEUR CHARENTAIS MARITIME	200,00
MAISON FAMILIALE RURALE ANGERIENNE	100,00
MAISON FAMILIALE RURALE BOURNEZEAU	50,00

Mme le Maire présente ensuite l'échéancier des emprunts communaux. La commune est presque totalement désendettée, la dernière échéance d'emprunt est pour 2029. Elle fait une parenthèse pour informer les élus que le marché public pour la réfection de l'acoustique de la salle polyvalente est enfin en cours.

Mme le Maire présente le budget principal 2026 et ses deux annexes, lotissement et SPIC.

Budget principal 2026 :

Dépenses de la section de fonctionnement en € :

011 - Charges à caractère général	283 020,00
60 - Achats et variation des stocks	100 850,00
61 - Services extérieurs	128 650,00
62 - Autres services extérieurs	35 320,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	18 200,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	353 000,00
62 - Autres services extérieurs	500,00
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	4 500,00
64 - Charges de personnel	348 000,00
014 - Atténuations de produits	2 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	85 538,58
66 - Charges financières	2 959,26
67 - Charges spécifiques	1 000,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	42 577,00
Total dépenses réelles	770 094,84
Total dépenses d'ordre	706 946,02
Total dépenses de fonctionnement	1 477 040,86

Recettes de la section de fonctionnement en € :

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	24 318,00
73 - Impôts et taxes	78 137,62
731 - Impositions directes	410 000,00
74 - Dotations et participations	106 622,00
75 - Autres produits de gestion courante	75 000,00
76 - Produits financiers	40,00
013 - Atténuations de charges	10 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	772 923,24
Total recettes réelles	1 477 040,86
Total recettes de fonctionnement	1 477 040,86

Dépenses de la section d'investissement en € :

001 - Déficit d'investissement reporté	145 836,89
16 - Emprunts et dettes assimilés	36 105,84
21 - Immobilisations corporelles	18 500,00
27 - Autres immobilisations financières	150,00
Total dépenses réelles hors opérations	200 592,73
249 - GROS TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	217 690,18
260 - AMENAGEMENT ATELIERS MUNICIPAUX	1 500,00
268 - AMENAGEMENT INTERIEUR SALLE POLYVALENTE	64 500,00
279 - REPRISES CONCESSIONS CIMETIERES OSSUAIRE	20 000,00
293 - PLAN D EAU FONTAINE DE BOINE	35 000,00
294 - QUARTIER DES MOTTES _ TVX BATIMENTS	198 000,00
302 - achat réserve foncière	3 000,00
304 - travaux batiment 3 rte de St Félix	77 500,00
307 - GROS TRAVAUX EGLISES	17 000,00
308 - CONSTRUCTION BATIMENT 42B GRANDE RUE	102 500,00
309 - ACHAT GROS MATERIEL ATELIER	30 000,00
310 - VOIRIE 2025	7 800,00
311 - OMBRIERES	30 000,00
312 - BOULANGERIE	80 000,00
313 - VOIRIE 2026	80 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	964 490,18
Total dépenses d'investissement	1 165 082,91

Recettes de la section d'investissement en € :

10 - Dotations, fonds divers et réserves	220 597,80
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 000,00
Total recettes réelles hors opérations	221 597,80
249 - GROS TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	37 820,00
294 - QUARTIER DES MOTTES _ TVX BATIMENTS	98 719,09
308 - CONSTRUCTION BATIMENT 42B GRANDE RUE	100 000,00
Total recettes opérations d'invest.	236 539,09
Total recettes d'ordre	706 946,02
Total recettes d'investissement	1 165 082,91

M. RIFFAUD intervient pour dire que certaines lignes sont fictives comme l'opération d'équipement 312-BOULANGERIE. Mme le Maire répond que ce n'est pas parce que M. RIFFAUD a échangé avec la personne qui devait faire la boulangerie avec la commune que la commune ne peut pas continuer à faire une boulangerie sans cette personne.

Le budget principal est adopté avec 7 voix pour, 3 abstentions.

Budget annexe lotissement 2026 :

M. RIFFAUD souhaite savoir si les travaux pour la voirie sont prévus au budget. Oui 100 000 € sont portés au budget à cette fin. Les travaux des deux dernières habitations ont été retardés car le propriétaire, étranger, qui souhaitait réaliser ses travaux lui-même a été informé qu'en France, il ne lui était pas possible de faire sa dalle lui-même. Cette fausse information lui a été démentie. Il devrait donc démarrer les constructions.

Dépenses de la section de fonctionnement en € :

011 - Charges à caractère général	102 000,00
60 - Achats et variation des stocks	102 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	5,00
66 - Charges financières	636,60
Total dépenses réelles	102 641,60
Total dépenses d'ordre	295 326,87
Total dépenses de fonctionnement	397 968,47

Recettes de la section de fonctionnement en € :

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	32 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	5,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	101 076,43
Total recettes réelles	133 081,43
Total recettes d'ordre	264 887,04
Total recettes de fonctionnement	397 968,47

Dépenses de la section d'investissement en € :

16 - Emprunts et dettes assimilés	191 640,29
Total dépenses réelles hors opérations	191 640,29
Total dépenses d'ordre	264 250,44
Total dépenses d'investissement	455 890,73

Recettes de la section d'investissement en € :

16 - Emprunts et dettes assimilés	191 640,29
Total dépenses réelles hors opérations	191 640,29
Total dépenses d'ordre	264 250,44
Total dépenses d'investissement	455 890,73

Le budget annexe lotissement est adopté avec 7 voix pour, 3abstentions.

Budget annexe SPIC 2026 :**Dépenses de la section de fonctionnement en € :**

011 - Charges à caractère général	3 760,65
60 - Achats et variation des stocks	3 050,00
61 - Services extérieurs	710,65
65 - Autres charges de gestion courante	5,00
Total dépenses réelles	3 765,65
Total dépenses d'ordre	5 131,71
Total dépenses de fonctionnement	8 897,36

Recettes de la section de fonctionnement en € :

70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	1 710,00
75 - Autres produits de gestion courante	5,00
77 - Produits exceptionnels	4 700,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	651,95
Total recettes réelles	7 066,95
Total recettes d'ordre	1 830,41
Total recettes de fonctionnement	8 897,36

Dépenses de la section d'investissement en € :

21 - Immobilisations corporelles	83 120,19
Total dépenses réelles hors opérations	83 120,19
Total dépenses d'ordre	1 830,41
Total dépenses d'investissement	84 950,60

Recettes de la section d'investissement en € :

001 - Excédent d'investissement reporté	79 818,89
Total recettes réelles hors opérations	79 818,89
Total recettes d'ordre	5 131,71
Total recettes d'investissement	84 950,60

Le budget annexe SPIC est adopté avec 7 voix pour, 3abstentions.

3. Appel à manifestation d'intérêts concurrents en vue de l'occupation du domaine privé communal, pour l'installation d'ombrières photovoltaïques : désignation du lauréat

Mme le Maire rappelle que le projet d'installation des ombrières est un projet lancé depuis le 3^{ème} trimestre de l'année 2024. Le conseil municipal a déjà fait des choix : inscrire les zones en favorable dans les zones d'accélération des énergies renouvelables ; autoriser un Appel à Manifestation d'Intérêts concurrents (AMI) ; fait le choix d'installation des ombrières sur le terrain de pétanque, le bas du terrain de foot, le parking de la mairie. Depuis, les parents d'élèves ont demandé l'installation d'une ombrière plus petite sur le bas du terrain de jeu des enfants à côté de l'école. Mme le Maire présente la seule offre reçue après publication de l'AMI. Le projet porte sur 5870 m² sur les zones déjà déterminées, incluant aussi la bordure du terrain de jeu, ainsi qu'une nouvelle zone entre le terrain de BMX et l'école. Pour ce projet, aucun terrassement n'est à prévoir, car les parkings déjà réalisés et les zones enherbées resteront telles qu'elles. Six ombrières en tout pour 4682 m² de couvert, puissance de l'installation de 1034.47KWc, soit 1231 Mw/an (équivalent à la consommation de 299 foyers). Il n'y a pas de reste à charge financier pour la commune. Le projet pourra évoluer dans un deuxième temps vers l'autoconsommation. La mise en service pourrait démarrer au 2^{ème} trimestre 2027. La société aura à sa charge l'entretien et la maintenance des ombrières. Les retombées financières pour la commune seraient d'environ 2000 € par an. Une convention de location du terrain sera mise en place entre la commune et la société. Mme le Maire souhaite revoir à la hausse le montant de location de la terre qui est un peu inférieure aux baux en cours.

M. RIFFAUD trouve cela laid, que cela va ressembler à un parking de supermarché et que ça ne va rien rapporter. Il trouve que ça fait beaucoup au même endroit. Mme ROUAULT demande s'il ne faudrait pas faire un sondage de l'opinion de la population. Elle souhaite savoir quel est le but pour les parents d'élèves ? Pour être abrités. Mme DUBOIS rappelle que c'est une demande de la population. La surface peut être réduite, mais la commune devra payer une petite quote-part. Mme ROUAULT trouve le projet affreux, qu'en plus des éoliennes cela défigure le village et qu'il faut ouvrir les yeux et réfléchir. Comment détruire la nature à ce point-là. Mme DUBOIS demande pourquoi l'installation d'une grande ombrière à côté du terrain de BMX car elle ne faisait pas partie du projet initial. Mme DUPEU pensait que cela rapporterait bien plus. Mme VILOING-THIERRY propose plutôt de planter des arbres à côté de l'école pour ombrager le parc. M. DUCORROY trouve qu'il y en a beaucoup trop, très lourdes et très moches, visuellement pesant. Il avait déjà demandé une modification de l'esthétique avec un ajout de bardage. Un piètement un peu plus design pour plus de légèreté. M. RIFFAUD trouve que ça va défigurer l'entrée de Bernay. Le Maire et la 1^{ère} adjointe rapportent que les habitants trouvent également laid sur la zone où M. RIFFAUD a installé le sien, à l'entrée de Bernay.

Le projet n'est pas figé, Mme le Maire va revenir vers la société.

4. Questions diverses, informations dont :

- Organisation de la tenue du bureau de vote des 15 et 22 mars 2026. Mme le Maire rappelle que c'est une obligation pour les conseillers. M. RIFFAUD demande qu'un membre de sa liste soit présent. Le maire précise qu'il peut y avoir tout le temps quelqu'un des deux listes dans le bureau de vote, mais pas nécessairement tenant le bureau.
- Mme ROUAULT questionne sur la situation d'un agent communal. Cette personne est toujours en arrêt maladie. Il ne souhaite pas reprendre son travail car l'utilisation de l'outillage lui fait maintenant peur. Il part en formation et souhaite quitter la fonction publique et quitter la mairie après sa formation.

La séance est levée à 23h00